

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : MARCHÉ RELATIF À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE PERDTEMPS : DÉSIGNATION DES TROIS CANDIDATS ADMIS À PARTICIPER À LA PHASE « OFFRE » (1.1)

L'an deux mille vingt-quatre, le 1er juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **21 juin 2024**
Date d'affichage de la convocation : **21 juin 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNING, IVANEZ (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, VUILLIOT, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, CADOUX, MAZET, DUVILLARD, JUILLARD, (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. MAZET,
M. DESAY donne pouvoir à Mme COURT,
Mme GIET donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme LUZZI donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme GILLET,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. DUVILLARD,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,
M. DANGUY donne pouvoir à M. VENARRE,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VUILLIOT,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le budget communal,

VU la procédure de commande communale en vigueur depuis le 13 juin 2022,

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 6 juin 2024,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour publication au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP) et au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 26 avril 2024 ; que la date limite de remise des candidatures était fixée au 27 mai 2024,

CONSIDÉRANT que sur les 31 dossiers de consultation retirés sur le profil d'acheteur, 19 candidatures sont parvenues dans les délais et qu'il a été procédé à l'ouverture des plis pour transmission aux services techniques et au groupe de travail pour analyse ; que le pli n°01 est un doublon avec le pli n°02 et qu'il convient de l'éliminer,

CONSIDÉRANT qu'au vu du rapport d'analyse, les membres de la Commission d'appel d'offres ont émis pour avis de sélectionner les trois candidats admis à participer à la seconde phase de la procédure de sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration du groupe scolaire Perdtemps,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADMET** à participer à la phase « offre » de la procédure de sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration du groupe scolaire Perdtemps les groupements suivants :
 - Pli n°04 : ARCHIBULLE / TECO / THERMI-FLUIDES / ECONOMIA / VENATHEC
 - Pli n°14 : ATELIER BELLEGARDE / CHAPUIS STRUCTURES / FCI / ECONOMIA / EXACT ACOUSTIQUE
 - Pli n°15 : METAMORPHOSES ARCHITECTURES / EMMANUELLE ANDREANI ARCHITECTES / STRUCTURES BATIMENT / MATTE / ECOMETRIS / GENIE ACOUSTIQUE
- **DÉCLARE** irrégulière la candidature du pli n°01, doublon avec la candidature du pli n°02,
- **DIT** qu'une lettre de consultation sera envoyée aux trois candidats admis à participer à la phase « offre » et que le rejet sera notifié aux candidats non retenus.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240702-2024_087_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 02 juillet 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 04 juillet 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 04 juillet 2024.